

REUNION CCE UES 18 DECEMBRE 2017

PROCES VERBAL

Président : Monsieur Frank WENDLING
Assisté par : Madame Dominique BRENTA

Membres titulaires présents :
Madame Nathalie DEMOUVEAUX
Madame Laureen DELMEE
Monsieur Sébastien DUBOC
Madame Gaëlle BOUFFAY
Monsieur Lakdar BELHADRI
Monsieur Ludovic DEHON
Monsieur Denis MANAS

Membres titulaires absents :
Madame Marie-Hélène LENOIR
Monsieur Arnaud DEVILLERS
Monsieur Frédéric BOULENGIER
Madame Muriel TABLET
Madame Charlotte MARIGNIER
Monsieur Philippe CHALENCON
Madame Karine LORIN
Monsieur Laurent BARBETTE
Madame Sylvie WALTON
Madame Valérie KURZ
Monsieur Jean-François HUSSON
Madame Catherine DEJEAN
Madame Sabine SCHEIDT
Monsieur Arnaud SENREM

Membres suppléants présents :
Madame Carole LEMARCHAND
Monsieur Eric DI CARLO
Monsieur José LAPIATE
Monsieur Ahmed KHALDI

Membres suppléants absents :
Madame Valérie SCHOENAEUR
Monsieur Frédéric SAINOT
Madame Colette CARLIER
Madame Aurélie CHASSEBOEUF
Madame Sabine BARBOTIN
Monsieur Pascal PAY
Madame Natacha BONNEIL
Madame Emmanuelle DELAUDIER
Monsieur Thomas BONNIN
Madame Nathalie VIDAL

Monsieur Alain MARTINEZ
Madame Christel BARBEAU
Monsieur Mustapha MOUMMAD
Monsieur Philippe COSTES
Monsieur Lionel WESTERMANN
Monsieur Rémy TARDIVEL

Représentants syndicaux présents : Monsieur Dominique JOUASSIN - CFDT
Monsieur Yves FURNO - CFDT
Monsieur Frédéric MANDIN - CFTC
Madame Sylvie SIGNORI - CFE CGC
Monsieur Pascal BACON - FO

Représentants syndicaux absents : Madame Laurence CHAPUT - CFE CGC
Monsieur Clément GABORIT - CGT
Monsieur Cyril PICARD – CGT
Monsieur Eric SAINTAS – FO

Représentant de l'employeur : Monsieur Gwénaél ROUBACH

DEBUT DE SEANCE A 14h10

Avant de commencer, M Belhadri souhaite prendre la parole : « Lors du dernier CCE, certains d'entre vous ont remis en cause ma gestion par rapport à l'EPP. Certains d'entre vous s'en sont pris à Aurélie Chasseboeuf qui faisait foi de secrétaire à ce moment. Je ne vais pas rentrer dans le détail, cela ne sert à rien, je trouve ça, pour ma part, inadmissible ; parce que ces mêmes personnes, 2 ou 3 jours avant étaient en face de moi et ne m'ont rien dit. Donc j'avais dit qu'aujourd'hui je ne tiendrais pas le secrétariat ; donc aujourd'hui, je vous annonce qu'en signe de protestation, je quitte mes fonctions de secrétaire. »

M Dehon demande si c'est définitif et M Belhadri lui répond que son poste de secrétaire du CCE sera remis en cause lors du prochain CCE et qu'il ne sera pas secrétaire aujourd'hui.

M Wendling précise que Me Bouffay étant secrétaire adjointe, elle assurera le secrétariat du CCE.
Monsieur Frank WENDLING procède à l'appel et au remplacement des titulaires absents.

Monsieur Ahmed KHALDI, suppléant, assure le remplacement de sa titulaire Madame Sabine SCHEIDT.

1. Approbation des procès-verbaux.

Il n'y a pas de procès-verbaux d'approuvé.

2. Information complémentaire et consultation sur le projet de rachat des magasins franchisés du groupe CEFLO (Pau et Tarbes)

M Wendling nous explique qu'il s'agit de 2 magasins situés sur Pau et Tarbes qui aujourd'hui délivrent une performance intéressante pour But car ils devraient dégager un million d'euros d'Ebitda positif donc contributaires pour But international à terme. Il s'agit de 2 villes de province qui sont majeures dans les Pyrénées. But est déjà présent dans plusieurs petites villes comme St Girons, St Gaudens... Pau et Tarbes sont des villes beaucoup plus importantes avec des zones de chalandise beaucoup plus importantes que les magasins que nous connaissons traditionnellement, ce qui se voit sur leurs performances. Le franchisé souhaite prendre sa retraite et n'a pas de succession, il se propose donc de nous vendre son affaire.

M Jouassin rappelle que lors du dernier CCE, les comptes consolidés des 2 magasins ont été demandés. M Wendling précise qu'il n'y a pas de comptes consolidés mais des comptes par magasin. Il y a bien des comptes par société mais pas de structure de consolidation des comptes sur ce périmètre.

Sans autres questions, M Wendling souhaite recueillir l'avis du CCE.

Vote : Pour : 0

Abstention : 8

Contre : 0

8 votants

3. Demande du CCE de révocation du trésorier du CCE.

Me Bouffay explique que lors du dernier CCE, il est apparu des dysfonctionnements au niveau de la trésorerie du CCE. Suite à cela, avant la demande de révocation de la trésorière, le CCE aimerait avoir le quitus.

M Bacon explique que lors de la 1^{ère} interruption de séance du dernier CCE, ce qui s'est passé au niveau du déroulement de l'action en justice sur l'EPP a été débattu. Le CCE a alors appris que la trésorière avait des difficultés à honorer les factures que le CCE avait en cours, ce qui a posé de gros problèmes. A la demande d'une personne qui était au courant de ce fait, il a été évoqué la demande de révocation de la trésorière. A la majorité des membres présents, cela a été acté pour être mis à l'ordre du jour du prochain CCE. Le problème est qu'aujourd'hui demander la révocation de la trésorière sans avoir le quitus, c'est faire les choses à l'envers. Le quitus est donc demandé avant la révocation de la trésorière.

M Wendling prend note que le quitus est demandé mais souligne que cela va être difficile au vu de l'absence de celle-ci. M Bacon précise aussi qu'elle est en CPF (congé de formation).

M Belhadri apporte l'information suivante au CCE. Quand il a appris les faits, il a posé la question à Me Tablet sur cette problématique. Il y a eu un souci, non pas que Me Tablet ne voulait pas régler mais qu'elle ne pouvait pas. Effectivement, il a reçu un appel de l'avocat car celui-ci n'avait pas reçu le paiement en temps et en heure. Pour preuve, le 8 novembre, M Belhadri a appelé le banquier du CCE pour savoir ce qu'il en était. La problématique est double : la banque à Metz n'avait toujours pas versé le solde sur le nouveau compte et Me Tablet était en possession de chéquier au nom de M Leick (ancien trésorier).

M Dehon souligne qu'entre Me Tablet et M Leick, il y a eu lui-même. Mais M Belhadri précise que les chèques n'ont pas été changés suite au départ de M Leick.

M Belhadri précise que la banque a signalé à Me Tablet qu'elle ne pouvait pas faire de chèque au nom de M Leick car sinon, cela faisait un usage en faux. Celle-ci a donc arrêté de faire des chèques. M

Belhadri a donc vu avec Me Tablet ce qu'il était possible de faire sauf que la banque où est le compte actuel a décidé qu'il fallait avoir aussi l'approbation du secrétaire lors d'un versement. C'est donc ce qui a été fait le 8 Novembre. Vu qu'il n'y avait pas de chéquier en place, la banque a procédé à un transfert de 6800€, hors montants d'huissier en faveur des avocats et des huissiers. Ce n'est pas que Me Tablet ne voulait pas mais qu'elle ne pouvait pas payer.

M Wendling est d'accord sur le fait que la matérialisation de la signature sur un chéquier par une personne non-habilitée n'est pas autorisée. M Belhadri confirme que la banque avait autorisé les 1ers chèques effectués par Me Tablet mais qu'elle risquait d'être poursuivie, c'est pour cette raison qu'elle n'a pas fait les chèques et qu'elle s'est retournée vers le secrétaire. Celui-ci s'est chargé avec la responsable de la banque de régler le litige.

M Belhadri avait rendez-vous avec Maître De Prémare quelques jours plus tard et s'est expliqué de la chose.

Me Demouveau se demande comment Me Tablet a pu être en possession de chéquier au nom de M Leick car normalement, c'est au nom de l'entité. M Belhadri ne sait pas. M Dehon précise que c'est comme les cartes bleues dans les CE. Me Demouveau précise que c'est normal pour les cartes bleues mais pas pour les chèques. M Belhadri souligne car cela a été fait dans les règles donc les chèques ont été fait au nom de M Leick et CCE But inter mais le problème est que si les chèques sont au nom d'une personne, on ne peut pas signer pour elle.

Même si la banque de Metz n'a peut-être pas fait ce qu'il fallait en temps en heure, quoi qu'il en soit, le CCE a eu un petit souci de paiement et quand le secrétaire a eu les explications, il a fait le nécessaire afin que le paiement se fasse.

M Dehon ne comprend pas comment Me Tablet a pu avoir des chèquiers au nom de M Leick alors que lui-même, successeur de M Leick et prédécesseur de Me Tablet, a eu des chèques au nom de M Dehon.

M Belhadri ne sait pas et précise qu'il n'est pas banquier. Afin de répondre à pascal ; si Me Tablet est destituée, il faudra trouver un trésorier au CCE.

M Bacon précise que la demande de révocation de la trésorière lors du dernier CCE venait de la CFTC. Lors de l'interruption de séance, la première proposition venait de la CFTC. Me Bouffay souligne que tout le monde était d'accord sur le point à mettre à l'ordre du jour.

M Jouassin précise qu'avant toute révocation, il faut connaître les comptes.

M Belhadri souligne qu'enlever un trésorier si personne ne veut se présenter, c'est se mettre une balle dans le pied. M Bacon fait remarquer que la trésorière n'est jamais là.

M Duboc tient à faire remarquer que ce qui a choqué la CFDT c'est d'apprendre seulement la semaine dernière qu'il y avait un problème de paiement lié à l'avocat ; il s'agit là d'un manque d'information évident.

M Belhadri souligne qu'il n'y a pas eu un manque de paiement. Mais M Duboc fait remarquer que les huissiers étaient à deux doigts de frapper à la porte de But. M Belhadri pense que cela a été dit dans l'exagération car début novembre, tout a été payé, et que cela n'est pas dû au fait que Me Tablet ne souhaitait pas régler mais parce que les chèquiers n'étaient pas au bon nom. Toutes les factures que le CCE pouvait avoir ont été régularisées. M Belhadri ne souhaite pas polémiquer si le CCE souhaite destituer Me Tablet mais il faudra en parallèle trouver au moins un adjoint ou un titulaire sinon, le CCE aura des soucis.

M Bacon dit qu'il n'y a pas de soucis et en même temps, M Jouassin ne comprend pas qu'en trois ans, le trésorier n'ait pas les bons chèquiers.

M Belhadri met en exergue le problème entre la banque de Metz et de Nevers. Il met en avant le nombre de fois où il a interpellé M Dehon afin d'avoir les codes internet afin qu'il puisse transvaser les sous de l'ancien compte sur le nouveau.

M Dehon précise que du jour où celui-ci a été démissionnaire de son poste de trésorier, les codes ont changés et cela ne venait pas de lui. M Belhadri précise aussi qu'il a de nombreuses fois appelé la banque et qu'il a fallu taper du poing sur la table pour que la banque de Metz, qui ne souhaitait pas faire le transfert de fonds, pensant que M Dehon était encore le trésorier, le fasse enfin. Conjointement avec Dominique Brenta, le procès-verbal de la réunion précisant que M Dehon était remplacé par Me Tablet au poste de trésorier du CCE a été envoyé à la banque de Metz.

M Dehon précise qu'effectivement, la banque de Metz lui a téléphoné afin d'avoir les coordonnées du DGRH, M Wendling.

Me Demouveau souligne qu'elle aussi a rencontré le même problème lors de son institution.

M Duboc demande si c'est le secrétaire, M Belhadri qui a fait la demande de virement pour payer l'avocat.

M Belhadri répète que la banque a mis en place un système comme quoi pour un virement à partir d'un certain montant, il faut l'autorisation du secrétaire.

M Duboc a bien compris mais souhaite savoir si c'est M Belhadri qui a fait le virement. M Belhadri dit que c'est la banque qui a fait le virement. M Duboc s'étonne qu'une banque puisse faire un virement d'un compte à un autre compte. M Jouassin demande si la banque a fait le virement sans l'aval du trésorier. M Belhadri répond que non mais M Jouassin ne comprend toujours pas.

M Wendling explique qu'un paiement par virement bancaire a été effectué.

M Belhadri explique que pour effectuer un virement, le trésorier est sollicité par la banque pour donner son aval. Le montant étant de 7000€, la banque demande également l'accord du secrétaire pour effectuer le virement, il s'agit là d'un double contrôle. La banque a donc contacté M Belhadri afin de savoir s'il était au courant et d'accord sur le virement d'un tel montant vers l'avocat du CCE et les huissiers de justice. Suite à l'accord de M Belhadri, le virement a été effectué.

M Duboc souhaite savoir si c'est bien Me Tablet qui a fait la demande de virement pour l'avocat.

M Belhadri a l'impression de ne pas se faire comprendre.

M Duboc précise juste qu'il souhaite des explications, qu'il y a une espèce de brouillard sur le sujet et que les membres du CCE peuvent se permettre de poser des questions.

M Belhadri reprend car M Duboc a du mal à comprendre : « Me Tablet ne pouvant pas faire de chèque, je l'ai donc appelé et vu avec elle comment faire. Je lui ai dit d'aller voir sa banque et de faire un virement sur les comptes des huissiers et de l'avocat. Sur ce, Me Tablet a fait la démarche, la banque m'a appelé pour voir si, effectivement, le virement que Me Tablet demandait était réel ou pas. Donc, j'ai confirmé que le virement que Me Tablet a demandé de faire était vrai donc j'ai dit oui. Donc, le virement s'est fait. De la même manière, en sens inverse, si je demandais un virement, ils appelleraient Me Tablet pour savoir si c'est vrai. »

M Duboc dit que la question était simple : « est-ce que c'est Me Tablet qui a demandé le virement ? Il suffisait de me répondre oui ou non. »

Me Brenta précise qu'en reprenant le règlement intérieur du CCE, les ordres de virements et de retrait de fond doivent obligatoirement comporter deux signatures au-delà de 500€, celle du trésorier et du secrétaire ou à défaut, celle de leurs adjoints.

M Duboc précise qu'il demandait juste qui a fait la première demande de virement, un nom et un prénom. Le cas de la trésorière est mis en avant et M Duboc voulait savoir si c'était bien celle-ci qui avait fait la demande de virement.

M Wendling résume la situation et comprend que le CCE souhaite une présentation des comptes lors de la prochaine réunion. Il conviendra d'informer la trésorière sur ce point et d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

M Bacon demande si M Wendling a déjà arrêté une date en janvier pour la prochaine réunion. M Wendling répond que non, il va voir si l'expert est prêt à présenter ses résultats et si une actualité avec des sujets est prête à être présentée.

M Duboc demande si M Wendling sait ce que donnent les chiffres actuels car beaucoup de gens s'inquiètent. M Wendling répond que les 15 premiers jours de décembre ne sont pas très bons, l'enseigne est à -6% versus N-1. Le dernier week-end est en positif, mais il est de plus en plus constaté que les achats s'étalent sur décembre. Ce retard de chiffre peut s'expliquer par plusieurs phénomènes dont le black Friday qui a asséché un peu le marché sur début décembre car la période du black Friday a été très bonne en terme de vente et que le porte-monnaie est limité. La consommation sur décembre est décalée, les gens offrent de l'argent à Noël et utilisent cet argent pour se faire un cadeau et souvent attendent les soldes. Ainsi, les ventes privées débutent le 19 décembre, de manière anticipée par rapport aux périodes traditionnelles qui sont plutôt après Noël, cela pourra aider au commerce sur la fin décembre. La semaine à venir devrait être bonne.

Cette année, le black Friday ayant été énorme, il faut regarder les choses de manière lissée.

M Jouassin met en avant le mail de M Maassen qu'il a reçu ce matin précisant que ce dernier était d'accord de rouvrir le sujet sur la participation et souhaite savoir si M Wendling a des dates à proposer. Celui-ci répond que cela se fera sur le printemps 2018 mais que le principe de rediscuter est d'ores et déjà acté.

M Bacon revient sur sa demande du droit de réponse sur l'information sur la mutuelle et sur le fait que M Wendling ne lui a toujours pas fourni le lien afin qu'il puisse l'envoyer. M Wendling lui répond qu'il n'y a pas de lien. M Bacon souhaite connaître le destinataire du mail initial de M Wendling concernant la mutuelle afin qu'il puisse faire un droit aux réponses sur pourquoi FO n'a pas signé l'accord sur la mutuelle aux personnes qui l'ont reçu.

FIN DE LA SEANCE A 14H50

Gaëlle Bouffay

Secrétaire adjointe CCE

